

SECTION EQUINE



Président Chevaux lourds : Jean-Eric BORDAS
 Présidente Chevaux de sang : Agnes TORTECH
 Présidente Asinidés : Corinne GREGOIRE
 Responsable : Alicja BOYER et DV C. ROY



Démographie équine en France



Démographie Equine en 2020 : Naissances en France par région

Année : 2020

Région	Chevaux de course	Races françaises de selle	Races étrangères de selle	Poneys	Chevaux de trait	Anes	Total
Auvergne-Rhône-Alpes	714	1 672	455	459	2 123	51	5 474
Bourgogne-Franche-Comté	776	999	209	252	1 226	13	3 475
Bretagne	708	1 016	166	227	1 032	14	3 163
Centre-Val de Loire	350	621	115	225	119	32	1 462
Corse	6	48	1	0	0	0	55
Dep. et Terr. D'Outre-Mer	32	47	0	0	0	4	83
Etranger	31	10	41	10	33	16	141
Grand-Est	156	974	204	294	327	12	1 967
Hauts-de-France	438	854	164	230	217	24	1 927
Ile-de-France	89	275	63	70	1	5	503
Normandie	8 268	2 812	275	634	429	85	12 503
Nouvelle-Aquitaine	787	2 016	345	800	1 918	157	6 023
Occitanie	355	2 363	419	263	1 475	114	4 989
Pays de la Loire	3 758	1 172	252	405	522	51	6 160
Provence-Alpes-Côte D'Azur	23	579	208	89	18	37	954
Total	16 491	15 458	2 917	3 958	9 440	615	48 879

Plus de 12% des naissances françaises en Nouvelle Aquitaine, 3^{ème} région française

Nombre de naissances (immatriculées) par type d'équidés et région pour une année							
Région : Nouvelle-Aquitaine, Année : 2020							
Région	Chevaux de course	Races françaises de selle	Races étrangères de selle	Poneys	Chevaux de trait	Anes	Total
Charente	13	166	17	14	15	15	240
Charente-Maritime	59	125	11	25	26	9	255
Corrèze	30	179	22	34	60	6	331
Creuse	14	141	13	47	148	1	364
Deux-Sèvres	63	140	47	55	24	19	348
Dordogne	61	191	47	14	11	3	327
Gironde	154	242	43	43	8	1	491
Haute-Vienne	74	180	56	62	17	6	395
Landes	29	73	9	44	109	6	270
Lot-et-Garonne	55	223	30	23	9	1	341
Pyrénées-Atlantiques	104	207	29	406	1 474	63	2 283
Vienne	131	149	21	33	17	27	378
Total	787	2 016	345	800	1 918	157	6 023

IFCE - SIRE

Evolution des naissances (immatriculées) par type d'équidés							-	
Région : Nouvelle-Aquitaine							Région : Nouvelle-Aquitaine	
Type d'équidé	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Type d'équidé	EVOLUTION 2020/2019
Chevaux de course	887	907	915	881	872	787	Chevaux de course	↓ -10 %
Races françaises de selle	1 872	1 999	2 049	2 015	1 964	2 016	Races françaises de selle	↑ +3 %
Races étrangères de selle	271	256	315	333	355	345	Races étrangères de selle	↓ -3 %
Poneys	652	627	607	648	734	800	Poneys	↑ +9 %
Chevaux de trait	1 989	1 905	1 940	1 854	1 881	1 918	Chevaux de trait	↑ +2 %
Anes	170	166	185	161	165	157	Anes	↓ -5 %
Total	5 841	5 860	6 011	5 892	5 971	6 023		

IFCE - SIRE

IFCE - SIRE

Une production équilibrée et maintenue de chevaux de trait et de races françaises de selle

Les nouvelles maladies réglementées équines avec l'application de la LSA au 21/04/21

Filière équine

Classification des maladies équines et mesures correspondantes

Classification	Maladies	Obligations
ADE	Fièvre de la vallée du Rift Peste équine Morve	Obligation de déclaration, de surveillance, de prévention, de certification. Ce sont les maladies à PISU (Plan d'Intervention Sanitaire d'Urgence) pour une éradication immédiate dès la détection.
BDE	Rage	Obligation de déclaration, de surveillance, de prévention, de certification, d'éradication.
DE	Maladie hémorragique épizootique Fièvre charbonneuse Surra Artérite équine Anémie infectieuse des équidés Dourine Encéphalomyélite équine vénézuélienne Mérite contagieuse équine	Obligation de déclaration, de surveillance et de certification.
E	<i>Brucella abortus melitensis</i> , suis Complexe Mycobacterium tuberculosis Encéphalite japonaise Fièvre du West Nile Encéphalomyélite équine de l'Est ou de l'Ouest	Obligation de déclaration et de surveillance.

L'anémie infectieuse des équidés (AIE)

Maladie infectieuse et contagieuse des équidés, due à un virus de la famille des *Retroviridae* qui demeure souvent latente, mais peut s'exprimer cliniquement chez certains sujets. La maladie se traduit par une évolution le plus souvent chronique, avec des épisodes aigus au cours desquels on constate de la fièvre, de l'abattement, de l'anémie, des œdèmes et de l'amaigrissement. Elle constitue une maladie virale majeure pour les Equidés, en raison de la pérennité de l'infection chez les sujets atteints et des pertes économiques qu'elle peut occasionner. Il n'existe pas de traitement spécifique de l'AIE. **Les derniers cas d'AIE ont été confirmés par le LNR* en 2020 chez des chevaux de loisirs, suite à une suspicion par le vétérinaire sanitaire, dans le département du Gard (30).** Les chevaux positifs ont été euthanasiés et les mesures réglementaires prises autour du foyer. Aucun cas n'a été déclaré en 2021.

La Fièvre du West Nile

Maladie virale transmise par les insectes piqueurs, cette maladie peut atteindre les oiseaux, les équins et l'homme. De nombreuses autres espèces peuvent héberger le virus même si elles sont considérées comme des impasses.

Chez le **cheval**, l'infection est parfois inapparente et peut aller d'un simple syndrome grippal à une encéphalomyélite à fort taux de mortalité. Les animaux malades meurent dans 10 à 50% des cas : 13 cas équins avaient été détectés en France en 2019 (centrés en Camargue et en Corse) et un seul en 2020. Un foyer en Haute corse en octobre 2021 sur 2 équidés avec troubles nerveux et perte de vue ; 20 foyers équins confirmés en Europe en 2021 notamment en Allemagne et Espagne.



Chez l'**homme**, l'infection est souvent inapparente mais peut prendre la forme d'une grippe. Des méningites aiguës ou des encéphalites peuvent apparaître dans des proportions qui varient, selon les souches, de 1 à 15 % des cas. La récupération est complète, mais peut être longue. Cependant, le taux de mortalité peut varier de 3 à 15% selon la souche, le statut immunitaire et l'âge des patients (les individus âgés étant plus sensibles que les jeunes).

Chez les **oiseaux**, l'infection par le virus West Nile est la plupart du temps asymptomatique. Cependant, des manifestations neurologiques ont pu être observées lors d'infections naturelles chez les pigeons en Egypte voire parfois une forte mortalité dans certaines flambées de la maladie comme aux Etats-Unis.

La Métrite Contagieuse Equine (MCE)

La MCE est une maladie infectieuse et contagieuse des équidés due à une bactérie, *Taylorella equigenitalis*. Sa transmission est essentiellement vénérienne, lors de la monte naturelle ou par la semence lors d'insémination artificielle. Elle sévit dans toutes les régions du monde et particulièrement en Amérique du Nord et en Europe.

Modalités de surveillance

En France, les exigences sanitaires réglementaires nationales pour la monte naturelle des équidés laissent maintenant place à un système volontaire sous la responsabilité des professionnels où chaque association de race peut imposer ses règles sanitaires par l'intermédiaire de son stud-book.

Pour la monte artificielle, des conditions sanitaires obligatoires d'admission des étalons dans les centres de collecte agréés sont maintenues selon l'arrêté ministériel du 4 novembre 2010.

	Culture	IF	PCR
Utilisation	Exportation Monte	Monte	Contrôle hors cadre réglementaire
Milieu de transport de l'écouvillon	Amies charbon	Amies simple ou Amies charbon	Amies simple ou Amies charbon ou Ecouvillon sec
Durée d'acheminement autorisée	24 H si transport non réfrigéré 48 H si transport réfrigéré	Jusqu'à 3 jours	Jusqu'à 4 jours
Rendu de résultats	Minimum 7 jours	48 heures	24 heures
Inconvénients	Risque de résultats ininterprétables si flore saprophyte abondante (< 3 % des cas)	Risque de faux positifs (2 % des cas) ; résultat positif à confirmer par culture	Pas d'antibiogramme possible si résultat positif (pas de souche)

Elles consistent en une épreuve de diagnostic bactériologique négative effectuée chaque année avant la période de collecte sur un écouvillon provenant de la fosse urétrale. Le prélèvement doit être postérieur au 1er décembre précédant la saison de monte. Le diagnostic officiel de la MCE repose sur l'isolement par culture et l'identification de *T. equigenitalis* à partir de prélèvements génitaux d'équidés.

Un cas en 2017, 2 cas en 2018 puis trois cas détectés en France en 2019 dans le Gard (24/06/2019), en Gironde (02/07/2019) et dans l'Hérault (18/12/2019), aucun nouveau cas en 2020 et 2021!

Artérite Virale Equine (AVE)

SIGNES CLINIQUES DE L'AVE

Fièvre.

Perte d'appétit.

Dépression ou léthargie.

Symptômes pseudo-grippaux (la guérison est généralement complète chez les chevaux atteints de troubles respiratoires liés à l'AVE).

Conjonctivite.

Œdèmes des membres, du scrotum ou de la glande mammaire.

Éruption cutanée.

Juments gestantes : avortement.

Poulains jusqu'à 3 mois : problèmes respiratoires (pneumonie) et/ou gastriques.

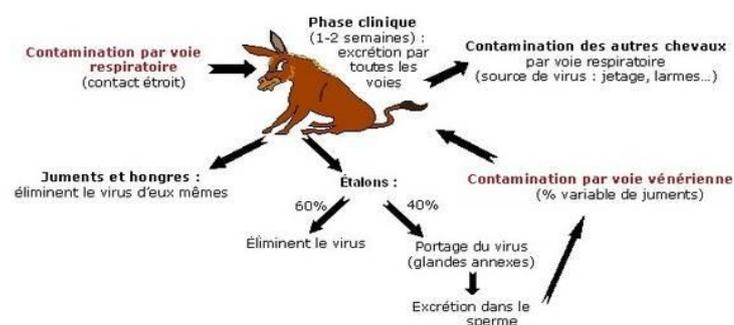
Étalons : diminution temporaire de la fertilité.

L'agent causal de l'artérite virale équine (AVE) est un virus à ARN de la famille des *Arteriviridae*.

Le virus se transmet par voie respiratoire et par voie vénérienne lors de la saillie ou lors d'utilisation de semence contaminée en insémination artificielle.

Les étalons porteurs asymptomatiques sont des réservoirs du virus et il est important de bien suivre leur statut vis-à-vis de l'infection afin d'éviter toute dissémination virale au sein de la population équine.

L'AVE est un danger sanitaire de catégorie 2. Un vaccin est disponible pour cette maladie qui peut être mis en œuvre chez le poulain dès 9 mois



Lors de l'apparition de cas, ce sont les professionnels de la filière équine qui décident des éventuelles restrictions de mouvements, des dépistages et des enquêtes épidémiologiques à mettre en place. Cependant, les centres de collecte de semence sont soumis à agrément, délivrés par le ministère de l'agriculture. Ces centres de collecte doivent exiger un dépistage systématique des étalons vis-à-vis de l'AVE avant récolte.

L'incubation dure de 2 à 5 jours après la saillie infectante.

☞ Signes cliniques chez l'étalon

Aucun symptôme visible : l'étalon est porteur sain, et peut le rester pendant plus de 4 mois en l'absence de traitement. Par contre, sa fertilité chute en général, non pas par altération des spermatozoïdes, mais parce que l'infection utérine des juments empêche le développement embryonnaire

☞ Signes cliniques chez la jument

La jument paraît en bonne santé.

On observe parfois des pertes vulvaires gris-blanchâtres dans les 2 jours après la saillie, pouvant persister 15 jours. La jument reste vide, parfois son cycle est un peu raccourci.

Dans le cadre de la surveillance programmée des maladies réglementées transmissibles par la reproduction :

- sur 3 131 mâles dépistés, 4 (soit 1,3 pour mille) dont 3 étalons ont été confirmés excréteurs du virus de l'AVE dans leur semence par le LNR-LRUE***, en avril et septembre 2021. Ils étaient stationnés en Normandie et en Pays de la Loire.
- sur 13 439 juments dépistées, 31 (soit 2,3 pour mille) ont été en contact avec le virus et ont séroconverti mais aucun avortement n'a été déclaré.

Le virus responsable de l'AVE a donc circulé en 2021 dans la population équine française à bas bruit. Majoritairement asymptomatique, cette infection peut se transmettre par voie vénérienne, transplacentaire et aérienne (sécrétions respiratoires). La vigilance de tous permet d'informer et d'alerter l'ensemble des acteurs de la filière afin de pouvoir anticiper la survenue d'un épisode d'AVE tel que celui de 2007 et de proposer une meilleure prévention.

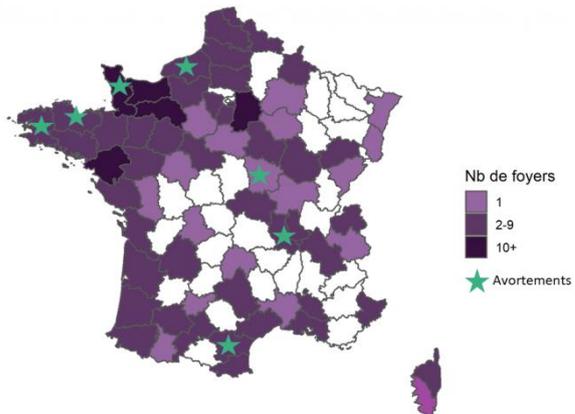
La Grippe Equine

Au total, 10 foyers de grippe regroupant 25 cas ont été déclarés en France en 2021, tous entre les mois de janvier et d'avril. L'occasion de rappeler que cette maladie virale diffuse assez facilement et pourrait être évitée avec une vaccination entretenue des effectifs ! Même si elle est souvent bénigne, elle reste une cause potentielle de mortalité des poulains !

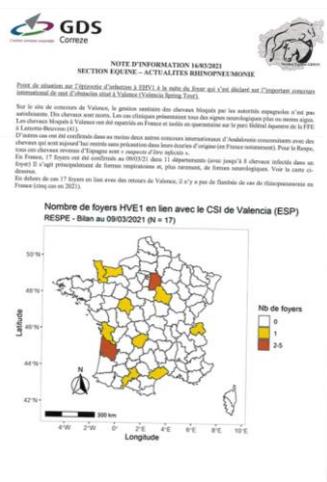


Les Rhinopneumonies (EHV1-EHV4)

Début 2021, un épisode d'infection à HVE4 et un autre à HVE1 ont été recensés respectivement dans le monde des courses et dans le monde du sport (Concours de Saut Internationaux-CSI en Espagne). Au total, en 2021, 9 foyers d'avortement (7 dus à HVE1 et 2 dus à HVE4) ont été déclarés au RESPE, ainsi que 125 foyers d'infection respiratoire (39 à HVE1 et 86 à HVE4) ont été déclarés au RESPE, ainsi que 125 foyers d'infection respiratoire (39 à HVE1 et 86 à HVE4) et 6 foyers de myéloencéphalite due à HVE1, dont 3 en lien avec les CSI espagnols. Ces 140 foyers correspondaient à 265 cas d'Herpèsvirose. Dans chacun des foyers recensés, les mesures sanitaires préconisées ont été mises en place. En particulier, la majorité des centres de reproduction accueillant des chevaux de sport ont suspendu leur accueil jusqu'à début avril et les mesures de précaution ont été très largement appliquées. Cette mobilisation collective a permis aux centres de reproduction de réouvrir sans difficulté notable pour la suite de la saison de monte.



Le GDS de la Corrèze a diffusé de nombreuses alertes sur cette période pour mettre en garde l'ensemble des détenteurs connus sur cette circulation virale !



NOTE D'INFORMATION 148/2021 SECTION EQUINE - ACTUALITES RHINOPNEUMONIE

Qu'est-ce que la Rhinopneumonie équine ?
Il s'agit d'une maladie virale, contagieuse, causée par deux herpes virus (EHV 1 et 4).

Quels sont les symptômes ?
L'EHV 1 est la cause de pathologies respiratoires, abortives et nerveuses alors que l'EHV 4 est responsable de pathologie à manifestation essentiellement respiratoire.

Comment se transmet la maladie ?
Le virus peut se transmettre ainsi directement d'un cheval à un autre (à l'air) ou indirectement via l'homme par exemple (mains, vêtements...) ou via le matériel (abreuvoirs, bannières...)

NOTE D'INFORMATION 148/2021 SECTION EQUINE - ACTUALITES RHINOPNEUMONIE

Le RESPE confirme des cas en France et la situation s'aggrave.

La Fédération Française des Éleveurs de Chevaux (FFEC) appelle à la vigilance.

Le GDS de la Corrèze appelle à la vigilance.

SECTION EQUINE - FOYERS DE GRIPPE ET RHINOPNEUMONIE

Différents foyers de grippe et de rhinopneumonie ont été confirmés depuis début janvier 2021.

Prévention
Complétez des mouvements sans doute des différents foyers avant l'apparition de symptômes et des contacts potentiels pendant la période d'incubation, des mesures d'hygiène soignée et des foyers et empêchez des effectifs touchés et des contacts très contagieux de ces deux maladies. Il est vivement recommandé d'effectuer un rappel vaccinal pour la Grippe et la Rhinopneumonie à tout éleveur dont la vaccination remonte à plus de 6 mois.

Les actions du GDS : Lutte contre la grippe équine, l'artérite virale et la rhinopneumonie (EHV1- EHV4) et appui au dépistage de la métrite contagieuse équine (MCE)

Une convention a été signée en Octobre 2004 entre le Syndicat Départemental des Eleveurs de Chevaux Lourds de la Corrèze et le GCDS afin de créer notre première section équine et assurer ainsi le suivi technique et la gestion des subventions à destination des éleveurs de chevaux lourds.

Une convention similaire a été signée en 2007 entre le GCDS et le Syndicat des Chevaux de Sang afin de permettre à l'ensemble des éleveurs de chevaux du département de bénéficier des mêmes aides.

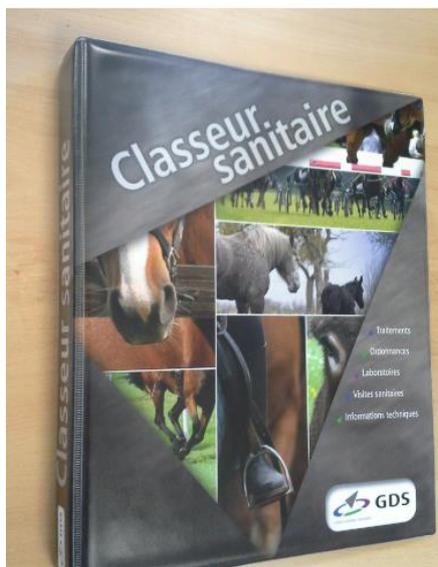
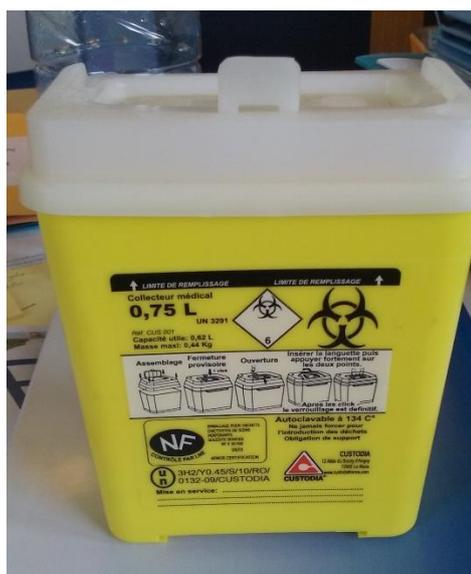
Nature et calcul des aides du Conseil Départemental :

☞ Aide forfaitaire de 5 €/animal pour les vaccins contre la grippe équine ou l'artérite virale ou la rhinopneumonie sur présentation de justificatifs.

☞ Aide à hauteur de 50% du coût du dépistage de la métrite contagieuse et de l'artérite virale, sur présentation de justificatifs.

Autres actions zootechniques et sanitaires

Le GCDS assure l'information des éleveurs par le biais d'envoi de documentation ou d'articles publiés dans la presse locale. Nous mettons à disposition des carnets sanitaires qui ont été proposés à nos adhérents à tarif très préférentiel et gratuits pour les jeunes installés. Nous assurons la **fourniture de containers agréés** pour la collecte des déchets piquants/coupants/tranchants



Mutualisation de l'équarrissage

Depuis octobre 2016, les adhésions à la mutualisation de l'équarrissage (49 détenteurs adhérents au total) ont permis la prise en charge de chevaux, poulains et âne.

Pour un cheval, la cotisation est de 18€ HT pour un détenteur non adhérent GDS ; elle est ramenée à 13€ HT par an pour les adhérents, et nous espérons que le développement de la mutualisation verra ce tarif diminuer au fur et à mesure du nombre croissant d'adhérents.

De plus, les effectifs supérieurs à neuf chevaux bénéficient d'un calcul spécifique réduisant la cotisation du détenteur.

Une campagne de sensibilisation a été menée courant 2018 auprès des mairies et via la presse pour informer les détenteurs de la mutualisation équarrissage équin GDS19 et des dangers de l'enfouissement de cadavres.

Adhésions

Chaque détenteur devient adhérent GCDS par une cotisation annuelle individuelle de 15 € HT, plus 5€ HT par équidé (de 1 à 4 équidés), ou 4 € (de 5 à 9 équidés), ou 3 € à partir de 10 équidés.